

ment dans le Berry pour y faire des missions après lesquelles il soupire ardemment. Il m'a dit que dans un mois ou six semaines, il serait de retour à Paris. Il va partir dans ce carême pour disposer tous les gens de ces pays à faire leurs pâques, et s'informera sans doute de tout ce que j'ai fait dans le pays. Je ne crains rien de ce côté-là ; je suis toujours en garde avec lui. Il me demandait si je payerais les lettres de change, je lui répondis que je n'en savais rien, n'ayant aucun fonds au Chapitre, que je ne voyais pas grande apparence de les pouvoir payer. "Mais monsieur, me dit-il, vous avez écrit au Chapitre de tirer sur vous pour 3000 livres."

— "Il est vrai, lui répondis-je, et même je les aurais payées en m'incommodant beaucoup, si le Chapitre n'en avait pas aussi mal agi envers moi qu'il a fait." — "Vous avez vous-même, me dit-il là-dessus, demandé des commissaires. Ne vaut-il pas bien mieux que ce soit une personne du corps du Chapitre qui règle nos comptes que des commissaires." — "Cela est vrai, mais en nommant des commissaires, l'on ne m'aurait pas retranché 500 frs. D'ailleurs il m'est dû considérablement. Il n'est pas juste que j'attende plus longtemps." Enfin le résultat de tout cela est que je ne payerai pas les lettres de change. Voilà ce que produira la députation de M. le doyen, ce qui ne fera pas plaisir au Chapitre ou je serai bien trompé. Nous avons actuellement une affaire importante à terminer à Paris, qui est celle du curé de Luan, et le Doyen s'en va faire des missions en Berry. Si j'étais homme à laisser périr les affaires du Chapitre, il est certain qu'il en couvrirait considérablement à messieurs les chanoines pour leur apprendre à écouter aux portes. Il y en a bien qui me le conseillent. Cependant je ne peux me résoudre à cela. Il est dû au curé de Luan plus de 800 frs pour supplément de sa portion congrue et les frais auxquels le Chapitre est condamné, je ne sais comment je payerai cela."